

Réunion du Conseil municipal de SÉRANDON (Corrèze)

**Séance du 09 avril 2021**

Le Conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre MATHES, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENCE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE

Le secrétariat de séance a été assuré par Madame Florence SERVE

**Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité**

**Comptes administratifs 2020 et budgets primitifs 2021**

**Compte administratif 2020 du lotissement :**

Résultat de fonctionnement : 0€

Résultat d'investissement : + 8 685.36€

Aucun résultat à affecter

**Compte administratif 2020 de la commune :**

Résultat de fonctionnement : 429 455.46€

Résultat d'investissement : - 162 680.77€

Restes à réaliser dépenses : 30 000.00€

Besoin de financement : 192 680.77€

**Décision d'affectation au BP :**

En réserves pour couvrir le besoin de financement d'investissement : 192 680.77€

En fonctionnement en recettes : 236 774.69€

Les comptes administratifs 2020 du lotissement et de la commune sont approuvés à l'unanimité – 10 voix pour (le maire ne vote pas le CA) – 0 contre – 0 abstention

**Budget primitif 2021 du lotissement**

Dépenses et recettes de fonctionnement : 94 585.25€

Dépenses et recettes d'investissement : 101 753.31€

**Budget primitif 2021 de la commune**

**FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	117 900.00	Produit des services	15 236.00
Charges de personnel communal et extérieur au service	172 950.00	Impôts et taxes	377 531.07
Autres charges de gestion	47 794.94	Dotations	91 750.00
Emprunts (intérêts)	1 074.31	Locations	45 700.00
		Produits exceptionnels	500.00
Atténuation de produits	4 800.00	Remboursement charges	200.00
Total des opérations réelles	344 519.25	Total des opérations réelles	530 917.07
Autofinancement	412 512.51	Excédents	236 774.69
Amortissements	10 660.00		
<b>Total des dépenses</b>	<b>767 691.76</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>767 691.76</b>

**INVESTISSEMENT**

	DEPENSES		RECETTES
20/21/23 équipements/travaux	816 620.00	Subventions	46 147.00
Emprunts (capital)	49 824.60	FCTVA	28 190.00
Avance forfaitaire	5 000.00	Emprunts/Cautions	341 000.00
		Avance forfaitaire	5 000.00
Total des opérations réelles	871 444.60	Total des opérations réelles	420 337.00
Déficit	162 680.77	Amortissements	10 660.00
Dépenses imprévues	2 064.91	Réserves	192 680.77
		Autofinancement	412 512.51
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 036 190.28</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>1 036 190.28</b>

Opérations	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser 2020	30 000.00	
Voirie	121 120.00	12 114.00
Résidence autonomie	15 000.00	
Bâtiments communaux	560 500.00	30 000.00
Mobilier city stade	25 000.00	4 033.00
Sécurisation du bourg	50 000.00	
Colombarium	15 000.00	
Total	816 620.00	46 147.00

Les budgets primitifs 2021 du lotissement et de la commune sont approuvés à l'unanimité – 11 voix pour – 0 contre – 0 abstention.

### **Impôts locaux**

L'état a modifié la répartition des différentes taxes locales. Ainsi les parts communales et départementales sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes.

En 2021, elles sont réparties comme suit : taxe sur le foncier bâti : 30.15% (la part communale 8.8% ne change pas et s'ajoute la part départementale 21.35%) La taxe sur le foncier non bâti 48% ne change pas.

Le conseil municipal, 11 voix pour, vote ces 2 taux pour 2021, sans augmentation pour le contribuable.

### **Approbation de la mise à jour du régime indemnitaire (RIFSEEP) des employés communaux (cf. séance du 29/01/2021)**

Suite à l'avis favorable du Comité Technique (CT) concernant la mise à jour du RIFSEEP, le conseil municipal, à l'unanimité, suit l'avis du CT avec une mise en place au 01/01/2021.

### **Travaux au local et appartement de la poste.**

Le conseil municipal prend connaissance de devis pour la rénovation du local et de l'appartement de la poste et retient celui de l'entreprise Albessard pour un montant de 24 993€TTC et celui de l'entreprise Bouyge pour un montant de 4 490€TTC.

Le montant du loyer est fixé, à l'unanimité, à 380€ mensuel sans les charges.

### **Aides aux communes 2021-2023 : contractualisation avec le Conseil Départemental.**

Le conseil municipal, 11 voix pour, approuve le tableau récapitulatif la proposition définitive d'intervention du Conseil Départemental pour la période 2021-2023

Projet	Montant estimatif	Aide CD 2021	Aide CD 2022	Aide CD 2023
Diagnostic énergétique	4 800€	3 840€		
Réhabilitation mairie avec amélioration de la performance énergétique	385 000€	30 000€	30 000€	
Construction de box	80 000€	15 000€		
Aire de jeux pour enfants	20 000€	5 000€		

### **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) – démarche groupée avec Haute-Corrèze Communauté**

Haute-Corrèze Communauté a passé un contrat de mission avec la SAS GAIA portant désignation d'un délégué à la protection des données, conformément aux obligations du Règlement européen sur la protection des données (RGPD).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer cette opération groupée avec HCC sur la thématique RGPD

Le coût pour la commune est de :

450€ HT pour la mise en place de la conformité RGPD,

300€ HT pour le suivi, l'assistance et le contrôle les années suivantes.

### **Divers**

#### **Motion pour la réouverture de la ligne SNCF Bordeaux-Lyon**

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite fermement l'intervention de Monsieur Alain Rousset, Président de la région Nouvelle Aquitaine, auprès de son homologue de la région Auvergne Rhône-Alpes, pour rétablir des correspondances régulières entre Bordeaux et Lyon via Brive, en rouvrant la ligne entre Ussel et Clermont-Ferrand au préalable.

#### **Convention avec " 30 millions d'amis "**

Le conseil municipal est d'accord sur le principe pour signer une convention avec "30 millions d'amis" pour la stérilisation de chats errants

**Délégués à Radio Bort Artense (RBA)**

La commune adhère à RBA et doit désigner 2 délégués.

Après avoir délibéré, 10 voix pour, le conseil municipal désigne :

Monsieur Eric GENCE, délégué titulaire,

Monsieur Bernard BOUROTTE, délégué suppléant.

**Débardage**

Suite à des constatations de dégradations sur les pistes forestières, le conseil municipal, à l'unanimité, exige un état des lieux avant et après les travaux forestiers.

**Urbanisme**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est en fin d'élaboration pour une mise en place au 1er trimestre 2022

Une concertation est en cours pour déterminer quelle structure instruira les documents d'urbanisme (collectivité, HCC ou cabinet privé)

**Columbarium**

Le conseil municipal a prévu au budget l'achat d'un columbarium. Deux devis sont étudiés ; le choix sera fait lors d'une prochaine séance.

La séance a été levée à 23 heures 15

**La secrétaire de séance**

**Florence SERVE**